



516

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 27.03.2025**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Jeudi 27 Mars 2025 à 18h30, Espace cœur de Flandre à Hazebrouck sur convocation du 13 Mars 2025 de MAMETZ Danielle, Présidente.

**Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :**

Titulaires : 33                      Suppléants : 33

**Etaient présents et ont participé aux votes (21 délégués) :**

**Communauté de Communes Flandre Lys** : Brouteele Philippe, Cottigny Francois- Xavier, Decoster Jean-Luc, Duyck Joël, Mahieu Philippe, Plé Sandra, Pruvost Philippe (absent au point 6), Thorez Jean-Claude.

**Cœur de Flandre Agglo** : Boulet Elizabeth, Delva Hervé, Demol Béatrice, Devos Joël, Dieusaert Stephane (arrivé au point 3), Dormion Roussez Elise, Gressier Elisabeth, Joly Dominique, Jude Frederic, Mametz Danielle, Petitprez Sylvain, Popelier Bernadette, Smal Eric.

**Membres absents ayant donné pouvoir** : Régis Duquenoy (pouvoir à Joël Devos)

**Etaient également présents** : Pierre Duponchel, Nathalie Levisier, Declerck Hélène, Wiplié Sandra, Hazebrouck Lucie

Madame Dormion Roussez Elise est désignée secrétaire de séance

**LE COMITE SYNDICAL**

1. Approuve le procès-verbal du comité syndical du 06.02.2025
2. Désigne Monsieur Delva en qualité de membre du bureau
3. Adopte la participation 2025 de Cœur de Flandre agglo et de la CCFL
4. Elit Monsieur Devos président de séance pour le vote du compte financier unique 2024
5. Adopte le compte financier unique 2024
6. Affecte au BP 2025 les résultats 2024
7. Adopte le budget primitif 2025
8. Autorise Madame la Présidente à lancer le marché « Etude Eau et Sols »
9. Valide le règlement intérieur du défi artistique 2025 sur l'habitat de demain

Madame la Présidente lève la séance.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de Séance, Elise Dormion Roussez

La Présidente, Danielle MAMETZ



# SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET LYS

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003  
n° SIREN : 255 902 934 – n° SIRET 255 902 934 00025  
Code APE : 751A

## Délibération 2025-06: Election d'un membre du bureau du Syndicat Mixte Flandre et Lys

### REUNION DU 27 MARS 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Jeudi 27 Mars 2025 à 18h30, Espace cœur de Flandre à Hazebrouck sur convocation du 13 Mars 2025 de MAMETZ Danielle, Présidente.

#### Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33                      Suppléants : 33

#### Etaient présents et ont participé aux votes (21 délégués) :

Communauté de Communes Flandre Lys : Brouteele Philippe, Cottigny Francois- Xavier, Decoster Jean-Luc, Duyck Joël, Mahieu Philippe, Plé Sandra, Pruvost Philippe, Thorez Jean-Claude.

Cœur de Flandre Agglo : Boulet Elizabeth, Delva Hervé, Demol Béatrice, Devos Joël, Dieusaert Stephane (absent pour cette délibération), Dormion Roussez Elise, Gressier Elisabeth, Joly Dominique, Jude Frederic, Mametz Danielle, Petitprez Sylvain, Popelier Bernadette, Smal Eric.

Membres absents ayant donné pouvoir : Régis Duquenoy (pouvoir à Joël Devos)

Etaient également présents : Pierre Duponchel, Nathalie Levisier, Declerck Hélène, Wiplié Sandra, Hazebrouck Lucie

Madame Dormion Roussez Elise est désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral interdépartemental du 03 Septembre 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Flandre et Lys et notamment l'article 8

Vu le règlement intérieur du Syndicat FLANDRE et LYS

Vu la délibération 2020-11 du 29 septembre 2020 installant les délégués au Syndicat Mixte Flandre et Lys,

Vu la délibération 2020-13 du 29 Septembre 2020 procédant à l'élection des membres du bureau du Syndicat Mixte Flandre et Lys

Considérant la démission de Monsieur Duhamel Philippe, septième membre en date du 17/03/2025

Il convient après un appel de candidature à procéder à l'élection du septième membre du bureau.

Les délégués souhaitent unanimement voter à main levée.

Élection du septième membre du bureau

Candidat : Monsieur Delva Hervé

**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
Nombre de votants..... 21  
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....0  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0  
Nombre de suffrages exprimés ..... 21  
Majorité absolue ..... 11

Proclamation de l'élection du septième membre du bureau

Monsieur Delva Hervé est proclamé septième membre du bureau et immédiatement installé.

Copie de la présente délibération sera transmise à :  
-Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus (suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME  
LA PRESIDENTE

Danielle MAMETZ



**Délibération 2025-07 : Adoption de la participation 2025 de Cœur de Flandre agglo et de la Communauté de communes Flandre Lys**

**REUNION DU 27 MARS 2025**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Jeudi 27 Mars 2025 à 18h30, Espace cœur de Flandre à Hazebrouck sur convocation du 13 Mars 2025 de MAMETZ Danielle, Présidente.

**Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :**

Titulaires : 33                      Suppléants : 33

**Etaient présents et ont participé aux votes (21 délégués) :**

**Communauté de Communes Flandre Lys** : Brouteele Philippe, Cottigny Francois- Xavier, Decoster Jean-Luc, Duyck Joël, Mahieu Philippe, Pié Sandra, Pruvost Philippe, Thorez Jean-Claude.

**Cœur de Flandre Agglo** : Boulet Elizabeth, Delva Hervé, Demol Béatrice, Devos Joël, Dieusaert Stephane, Dormion Roussez Elise, Gressier Elisabeth, Joly Dominique, Jude Frederic, Mametz Danielle, Petitprez Sylvain, Popelier Bernadette, Smal Eric.

**Membres absents ayant donné pouvoir** : Régis Duquenoy (pouvoir à Joël Devos)

**Etaient également présents** : Pierre Duponchel, Nathalie Levisier, Declerck Hélène, Wiplié Sandra, Hazebrouck Lucie

Madame Dormion Roussez Elise est désignée secrétaire de séance

Le Comité Syndical,  
Sur rapport de Madame la Présidente,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du Syndicat Mixte Flandre et Lys,

Vu la présentation du Rapport d'Orientation budgétaire 2025 en séance du 06 février 2025 et au regard de la proposition de Madame la Présidente, le Comité Syndical décide :

-de fixer pour 2025 la participation de Cœur de Flandre agglo et de la Communauté de communes Flandre et Lys au Syndicat Mixte Flandre et Lys à 2.35 euros / habitant.

Montant de la participation 2025	Population légale intercommunale (réf. INSEE 2021)	Montant 2025
Cœur de Flandre aggro	102 489 habitants	240 849.15 €
CC Flandre Lys	39 935 habitants	93 847.25 €
<b>TOTAL</b>	<b>142 424 habitants</b>	<b>334 696.40 €</b>

-De dire qu'il s'agit d'un effort exceptionnel cette année par solidarité avec les intercommunalités et que le montant de la cotisation sera revu annuellement au regard des besoins du SMFL afin de mettre en œuvre les missions qui lui sont confiées par le Comité Syndical ;

-d'inscrire les montants correspondants au budget primitif 2025 du Syndicat Mixte Flandre et Lys.

#### LE COMITE SYNDICAL

Votants : 21  
Suffrages exprimés :22  
Pour : 21  
Contre :1  
Abstention :0

#### Adopté à la majorité

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque
- Monsieur le Trésorier
- Monsieur le Président de Cœur de Flandre Agglo
- Monsieur le Président de la Communauté de Commune Flandre Lys

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME  
LA PRESIDENTE,

  
Danielle MAMETZ

# SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET LYS

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003

n° SIREN : 255 902 934 – n° SIRET 255 902 934 00025

Code APE : 751A

## Délibération 2025-08 : Election du Président de séance au vote du Compte Financier Unique

### REUNION DU 27 MARS 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Jeudi 27 Mars 2025 à 18h30, Espace cœur de Flandre à Hazebrouck sur convocation du 13 Mars 2025 de MAMETZ Danielle, Présidente.

#### Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33

Suppléants : 33

#### Etaient présents et ont participé aux votes (21 délégués) :

Communauté de Communes Flandre Lys : Brouteele Philippe, Cottigny Francois- Xavier, Decoster Jean-Luc, Duyck Joël, Mahieu Philippe, Plé Sandra, Pruvost Philippe, Thorez Jean-Claude.

Cœur de Flandre Agglo : Boulet Elizabeth, Delva Hervé, Demol Béatrice, Devos Joël, Dieusaert Stephane, Dormion Roussez Elise, Gressier Elisabeth, Joly Dominique, Jude Frederic, Mametz Danielle, Petitprez Sylvain, Popelier Bernadette, Smal Eric.

Membres absents ayant donné pouvoir : Régis Duquenoy (pouvoir à Joël Devos)

Etaient également présents : Pierre Duponchel, Nathalie Levisier, Declerck Hélène, Wiplié Sandra, Hazebrouck Lucie

Madame Dormion Roussez Elise est désignée secrétaire de séance

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que :

- « Dans les séances où le compte administratif du maire ou du président est débattu, l'assemblée délibérante élit son président »

- « Dans ce cas, le maire ou le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister aux discussions ; mais doit se retirer au moment du vote ».

Le comité syndical élit Monsieur Devos Joël, Président de séance pour le vote de la délibération relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2024.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 059-255902934-20250327-2025\_08-DE

SLG

**Votants : 21**

**Suffrages exprimés :22**

**Pour : 22**

**Contre :0**

**Abstention :0**

**Adopté à l'unanimité**

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque

**Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus**

**(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME**

**LA PRESIDENTE,**

  
**Danielle MAMETZ**

# SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET LYS

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003

n° SIREN : 255 902 934 – n° SIRET 255 902 934 00025

Code APE : 751A

## Délibération 2025- 09: Adoption du Compte Financier unique 2024

### REUNION DU 27 MARS 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Jeudi 27 Mars 2025 à 18h30, Espace cœur de Flandre à Hazebrouck sur convocation du 13 Mars 2025 de MAMETZ Danielle, Présidente.

#### Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33

Suppléants : 33

#### Etaient présents et ont participé aux votes (21 délégués) :

Communauté de Communes Flandre Lys : Brouteele Philippe, Cottigny Francois- Xavier, Decoster Jean-Luc, Duyck Joël, Mahieu Philippe, Plé Sandra, Pruvost Philippe, Thorez Jean-Claude.

Cœur de Flandre Agglo : Boulet Elizabeth, Delva Hervé, Demol Béatrice, Devos Joël, Dieusaert Stephane, Dormion Roussez Elise, Gressier Elisabeth, Joly Dominique, Jude Frederic, Mametz Danielle, Petitprez Sylvain, Popelier Bernadette, Smal Eric.

Membres absents ayant donné pouvoir : Régis Duquenoy (pouvoir à Joël Devos)

Etaient également présents : Pierre Duponchel, Nathalie Levisier, Declerck Hélène, Wiplié Sandra, Hazebrouck Lucie

Madame Dormion Roussez Elise est désignée secrétaire de séance

L'article 242 de la loi des finances de 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique qui "se substitue, durant la période d'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents".

Il est rappelé la délibération du Comité Syndical en date du 08 novembre 2023 relative à la convention à l'expérimentation du CFU. Cette expérimentation a entraîné notamment l'adoption de la nomenclature M57 au 1er janvier 2023.

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

Le budget de l'exercice 2024 pour lequel le CFU vous est soumis se dégagent les résultats suivants :

**Section de fonctionnement**

Recettes réalisées en 2024	593 569.12 €
Dépenses réalisées en 2024	660 120.84 €
<b>Résultat 2024</b>	<b>-66 551.72 €</b>
Résultat N-1 reporté	403 603.17 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>337 051.45 €</b>

**Section d'investissement :**

Recettes réalisées en 2024	170 112.49 €
Dépenses réalisées en 2024	104 484.00 €
<b>Résultat 2024</b>	<b>65 628.49 €</b>
Résultat antérieur	370 723.20 €
Restes à réaliser exercice 2024	150 297.60€
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>286 054.09 €</b>

- ∨ Considérant que le CFU établit une parité entre l'ordonnateur « le Syndicat Mixte Flandre et Lys » et le Comptable assignataire « le Service de Gestion Comptable d'Hazebrouck ».

Considérant que, pour ce faire, Madame la présidente quitte la séance

**Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir adopter le Compte Financier Unique du Syndicat Mixte Flandre et Lys pour l'année 2024.**

**Votants : 20**

**Suffrages exprimés :21**

**Pour : 21**

**Contre :0**

**Abstention :0**

**Adopté à l'unanimité**

Copie de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 059-255902934-20250327-2025\_09-BF

SLO

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME

LA PRESIDENTE.



Danielle MAMETZ

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

*SIG*

ID : 059-255902934-20250327-2025\_09-BF

## SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET LYS

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003  
n° SIREN : 255 902 934 – n° SIRET 255 902 934 00025  
Code APE : 751A

### Délibération 2025-10 : Affectation au BP 2025 des résultats 2024

#### REUNION DU 27 MARS 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Jeudi 27 Mars 2025 à 18h30, Espace cœur de Flandre à Hazebrouck sur convocation du 13 Mars 2025 de MAMETZ Danielle, Présidente.

#### Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33

Suppléants : 33

#### Etaient présents et ont participé aux votes (20 délégués) :

Communauté de Communes Flandre Lys : Broutele Philippe, Cottigny Francois- Xavier, Decoster Jean-Luc, Duyck Joël, Mahieu Philippe, Plé Sandra, Pruvost Philippe( absent pour cette délibération), Thorez Jean-Claude.

Cœur de Flandre Agglo : Boulet Elizabeth, Delva Hervé, Demol Béatrice, Devos Joël, Dieusaert Stephane, Dormion Roussez Elise, Gressier Elisabeth, Joly Dominique, Jude Frederic, Mametz Danielle, Petitprez Sylvain, Popelier Bernadette, Smal Eric.

#### Membres absents ayant donné pouvoir : Régis Duquenoy (pouvoir à Joël Devos)

Etaient également présents : Pierre Duponchel, Nathalie Levisier, Declerck Hélène, Wiplié Sandra, Hazebrouck Lucie

Madame Dormion Roussez Elise est désignée secrétaire de séance

Le Comité syndical,

Sur rapport de Madame la Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2003 portant création du Syndicat Mixte du SCOT de Flandre intérieure,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2011 portant adoption des nouveaux statuts du syndicat mixte pour le SCOT de Flandre intérieure et sa transformation en Syndicat mixte du Pays Cœur de Flandre,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018 portant adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre et sa transformation en Syndicat Mixte Flandre et Lys,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 septembre 2020 portant modification des articles 3 et 8 des statuts.

Conformément à l'instruction comptable M57 (+ de 3.500 habitants), il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2024.

### Section d'investissement

Résultat de l'année	65 628.49 €
Ligne 001 du compte financier N	370 723.20 €
Résultat cumulé	436 351.69 €

### Section de fonctionnement

Résultat de l'année	- 66 551.72 €
Ligne 002 du compte financier N	403 603.17 €
Part affectée à l'investissement (1068)	0.00 €
Résultat cumulé	337 051.45 €

### Besoin de financement

Résultat cumulé de la section d'investissement	436 351.69€
Reste à réaliser en recettes	0.00 €
Reste à réaliser en dépenses	150 297.60 €
Montant à prendre en compte pour l'affectation	286 054.09 €
Besoin de financement réel (1068)	0.00 €

*Le résultat 2024 de la section de fonctionnement est positif. Il est donc reporté en recettes de fonctionnement au chapitre R 002. L'excédent d'investissement 2024 est reporté en recettes d'investissement au chapitre R 001.*

LIGNE BUDGETAIRE 001 DEBIT	0.00 €
LIGNE BUDGETAIRE 001 CREDIT	436 351.69 €
LIGNE BUDGETAIRE 002 DEBIT	0.00 €
LIGNE BUDGETAIRE 002 CREDIT	337 051.45 €
Compte 1068 (crédit)	0.00 €

Il est demandé au comité syndical de bien vouloir affecter au BP 2025, les résultats conformément aux tableaux repris ci-dessus

Votants : 20

Suffrages exprimés :21

Pour : 21

Contre :0

Abstention :0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME  
LA PRESIDENTE,

Danielle MAMETZ



Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

S10

ID : 059-255902934-20250327-2025\_10-DE

## SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET LYS

*créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003*  
n° SIREN : 255 902 934 – n° SIRET 255 902 934 00025  
Code APE : 751A

### Délibération 2025-11: Budget primitif 2025

#### REUNION DU 27 MARS 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Jeudi 27 Mars 2025 à 18h30, Espace cœur de Flandre à Hazebrouck sur convocation du 13 Mars 2025 de MAMETZ Danielle, Présidente.

#### Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33

Suppléants : 33

#### Etaient présents et ont participé aux votes (21 délégués) :

Communauté de Communes Flandre Lys : Brouteele Philippe, Cottigny Francois- Xavier, Decoster Jean-Luc, Duyck Joël, Mahieu Philippe, Plé Sandra, Pruvost Philippe, Thorez Jean-Claude.

Cœur de Flandre Agglo : Boulet Elizabeth, Delva Hervé, Demol Béatrice, Devos Joël, Dieusaert Stephane, Dormion Roussez Elise, Gressier Elisabeth, Joly Dominique, Jude Frederic, Mametz Danielle, Petitprez Sylvain, Popelier Bernadette, Smal Eric.

Membres absents ayant donné pouvoir : Régis Duquenoy (pouvoir à Joël Devos)

Etaient également présents : Pierre Duponchel, Nathalie Levisier, Declerck Hélène, Wiplié Sandra, Hazebrouck Lucie

Madame Dormion Roussez Elise est désignée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2003 portant création du Syndicat Mixte du SCOT de Flandre intérieure,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2011 portant adoption des nouveaux statuts du syndicat mixte pour le SCOT de Flandre intérieure et sa transformation en Syndicat mixte du Pays Cœur de Flandre,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018 portant adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre et sa transformation en Syndicat Mixte Flandre et Lys.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 septembre 2020 portant modification des articles 3 et 8 des statuts.

Vu le règlement budgétaire et financier (RBF) du syndicat mixte approuvé par délibération le 28 février 2023 et modifié le 08 novembre 2023.

Vu la proposition de budget primitif 2025

Considérant que l'affectation des résultats a été adoptée préalablement,

**Il est demandé au comité syndical de bien vouloir valider le budget primitif 2025, conformément au document joint**

**Votants : 21**

**Suffrages exprimés :22**

**Pour : 22**

**Contre :0**

**Abstention :0**

**Adopté à l'unanimité**

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque
- Monsieur le Trésorier

**Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME  
LA PRESIDENTE,**

  
**Danièle MAMETZ**

# SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET LYS

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003

n° SIREN : 255 902 934 – n° SIRET 255 902 934 00025

Code APE : 751A

## Délibération 2025-12: Autorisation donnée à Madame la Présidente de lancer le marché "Etude Eau et Sols"

### REUNION DU 27 MARS 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Jeudi 27 Mars 2025 à 18h30, Espace cœur de Flandre à Hazebrouck sur convocation du 13 Mars 2025 de MAMETZ Danielle, Présidente.

#### Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33

Suppléants : 33

#### Etaient présents et ont participé aux votes (21 délégués) :

Communauté de Communes Flandre Lys : Brouteele Philippe, Cottigny Francois-Xavier, Decoster Jean-Luc, Duyck Joël, Mahieu Philippe, Plé Sandra, Pruvost Philippe, Thorez Jean-Claude.

Cœur de Flandre Agglo : Boulet Elizabeth, Delva Hervé, Demol Béatrice, Devos Joël, Dieusaert Stephane, Dormion Roussez Elise, Gressier Elisabeth, Joly Dominique, Jude Frederic, Mametz Danielle, Petitprez Sylvain, Popelier Bernadette, Smal Eric.

Membres absents ayant donné pouvoir : Régis Duquenoy (pouvoir à Joël Devos)

Etaient également présents : Pierre Duponchel, Nathalie Levisier, Declerck Hélène, Wiplié Sandra, Hazebrouck Lucie

Madame Dormion Roussez Elise est désignée secrétaire de séance

Sur rapport de Madame la Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi 2021-1104 du 20 Aout 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et résilience » ;  
Vu la loi N°2023-630 du 20 juillet 2030 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;  
Vu les statuts du Syndicat Mixte Flandre et Lys ;  
Vu la délibération 2019/18 du comité syndical du 03 juillet 2019 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale ;  
Vu la délibération 2024/18 du comité syndical du 06 juin 2024 engageant une procédure de modification simplifiée n°2 du Schéma de Cohérence Territoriale ;

Il est exposé ce qui suit :

Lors de la révision du SCoT (2015-2019) les élus ont inscrit des orientations et des objectifs en faveur d'une gestion économe et durable de la ressource en eau (orientation 11.6) – « Adapter les perspectives de développement de l'urbanisation et des projets économiques à la disponibilité de la ressource en eau » & « Poursuivre les actions entreprises sur le territoire en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau des captages ».

Désormais, il ne s'agit plus seulement de réduire la consommation des espaces considérés par les territoires comme naturels, agricoles et forestiers mais de juguler l'artificialisation des sols responsable de l'altération durable de tout ou partie des fonctions du sol par son occupation ou son usage. Après 2030, les collectivités devront s'engager dans une trajectoire vers le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) qui sera le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols. La renaturation est un nouveau terme réglementaire introduit par la loi Climat et Résilience en réponse à l'artificialisation. Elle consiste en des actions de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en sol non artificialisé. La perte de fonctionnalité liée à l'artificialisation devra être compensée par des opérations de génie écologique et pédologique qui restaureront ou réintroduiront des fonctions comparables. Or, pour y parvenir, les collectivités devront disposer de données sur la fonctionnalité des sols pour localiser ce potentiel puis l'utiliser.

**Besoin identifié :**

La planification au travers des documents d'urbanisme est un moyen puissant et incontournable pour prendre en compte les sols et la ressource en eau afin de les préserver, les protéger et les renaturer. Un changement de paradigme est nécessaire pour considérer le sol non plus comme un unique support de construction (vision surfacique), mais comme une ressource qui demande une vision systémique de ce milieu.

### 1/ La connaissance

Pour suivre et évaluer l'atteinte des objectifs français en matière de réduction de l'artificialisation des sols et d'étalement urbain, il est essentiel d'améliorer la connaissance des sols (et notamment sa fonction hydraulique) au niveau national et à l'échelle des territoires.

Pour cela, l'une des recommandations est d'acquérir des données, de la connaissance sur les sols à **diverses échelles** afin de connaître leur état initial au niveau du territoire ou dans les projets d'aménagement et ainsi mieux distinguer les sols à préserver et les sols à restaurer en lien avec leur fonction hydraulique.

### 2/ Identification des zones à enjeux (appui pour le PLUi/PLU) – Orienter les stratégies foncières

Intégrer les sols dans les objectifs de stratégie foncière du PLU/PLUi

- Potentiel agronomique ;
- Infiltration ;
- Stockage carbone (PCAET) ;
- Biodiversité ;

### 3/ Orienter les stratégies foncières de renaturation

Traduire la renaturation (en prévision d'une révision du SCoT) –

Une action de désartificialisation ou renaturation vise à permettre au sol de retrouver un bon état écologique afin d'assurer à nouveau une ou plusieurs fonctions et les services écosystémiques associés. **La renaturation doit être traduite dans la planification territoriale via l'identification de zones à enjeux (zones préférentielles de renaturation)**. Pour définir les zones préférentielles de renaturation, une meilleure connaissance des sols est également nécessaire à l'échelle du territoire. Cette connaissance des sols à l'échelle des territoires est rendue possible à travers l'analyse des bases de données nationales ou régionales, l'occupation et l'usage des sols. Une meilleure connaissance des sols et de leur fonctionnalité permet également de mieux appréhender les opérations de renaturation sur des sols dégradés comportant un fort potentiel écologique.

Permettre de sélectionner des solutions techniques de renaturation des sols adaptés (en prévision du SCoT)-

Pour mener une opération de renaturation, **le diagnostic des sols doit être construit en fonction des enjeux du projet d'aménagement (lutter contre la sécheresse, les inondations, l'érosion, les espèces invasives, la pollution etc.) et après avoir identifié les fonctions écologiques à conserver, à améliorer ou à restaurer**. Le choix des propriétés des sols à mesurer ou analyser doit être adapté au contexte, aux enjeux et aux objectifs du projet, ainsi qu'aux moyens disponibles.

Objet du marché : Etude sur la Fonctionnalité des sols et sobriété hydrique

Objectif du marché : Cette étude doit permettre d'améliorer la connaissance des élus et des acteurs du territoire sur la qualité des sols et sur le fonctionnement de la ressource en eau, d'évaluer sa vulnérabilité à court et moyen terme et d'identifier les zones à enjeux.

Le volet « Eau » de l'étude vise à préciser les orientations d'aménagement inscrites dans le SCoT permettant d'assurer une gestion économe et durable de la ressource en eau.

Délai prévisionnel

Juillet 2025 : lancement du marché

Septembre 2025 : recrutement du bureau d'étude

Octobre/ novembre 2025 : lancement de l'étude

Montant maximum prévisionnel HT du marché : 84 000 euros HT

Il est prévu dans ce cadre de solliciter auprès des partenaires une subvention d'un montant maximum de 50 000 euros. Cette subvention est la condition de la faisabilité de l'étude.

**Il est demandé au comité syndical :**

- **D'autoriser Madame la Présidente à lancer la consultation de ce marché,**
- **D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la publication et à engager la procédure de passation de marché,**
- **D'autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération**
- **De dire que le lancement de cette étude est conditionné à un accord de subvention**

**Votants : 21**

**Suffrages exprimés : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

Copie de la présente délibération sera transmise à

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 059-255902934-20250327-2025\_12-DE

510

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus**

**(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME**

**LA PRESIDENTE,**

  
**Danielle MAMETZ**

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

SIO 

ID : 059-255902934-20250327-2025\_12-DE

**Délibération 2025-13 : Lancement d'un défi artistique 2025 sur l'habitat de demain / validation du règlement**

**REUNION DU 27 MARS 2025**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Jeudi 27 Mars 2025 à 18h30, Espace cœur de Flandre à Hazebrouck sur convocation du 13 Mars 2025 de MAMETZ Danielle, Présidente.

**Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :**

Titulaires : 33

Suppléants : 33

**Etaient présents et ont participé aux votes (21 délégués) :**

**Communauté de Communes Flandre Lys** : Brouteele Philippe, Cottigny Francois- Xavier, Decoster Jean-Luc, Duyck Joël, Mahieu Philippe, Plé Sandra, Pruvost Philippe, Thorez Jean-Claude.

**Cœur de Flandre Agglo** : Boulet Elizabeth, Delva Hervé, Demol Béatrice, Devos Joël, Dieusaert Stephane, Dormion Roussez Elise, Gressier Elisabeth, Joly Dominique, Jude Frederic, Mametz Danielle, Petitprez Sylvain, Popelier Bernadette, Smal Eric.

**Membres absents ayant donné pouvoir** : Régis Duquenoy (pouvoir à Joël Devos)

**Etaient également présents** : Pierre Duponchel, Nathalie Levisier, Declerck Hélène, Wiplié Sandra, Hazebrouck Lucie

Madame Dormion Roussez Elise est désignée secrétaire de séance

Le Comité Syndical,

Sur rapport de Madame la Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Flandre et Lys, et notamment sa compétence en matière d'appui à la Démocratie participative,

Considérant le budget 2025, pour lequel une enveloppe de 10 000 euros a été prévue dans le cadre de la démocratie participative en lien avec le SCOT.

**Il est demandé au Comité syndical :**

- D'autoriser la mise en place d'un défi artistique pour l'année 2025 pour les habitants du territoire et de valider le règlement de ce défis.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 du Syndicat Mixte Flandre et Lys
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce défis.

**Votants :21**

**Suffrages exprimés : 22**

**Pour : 22**

**Contre :**

**Abstention**

**Adopté à l'unanimité**

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME  
LA PRESIDENTE,**

  
Danielle MAMETZ